

Barème d'honoraires de Transactions 2019



Honoraires à la charge du vendeur
(sauf stipulations contraires prévues au mandat)

Appartement	Honoraires TTC ⁽¹⁾
← 30.001 €	FORFAIT 3000 €
30.001 € à 100.000 €	8 %
100.001 € à 200.000 €	6 %
200.001 € à 300.000 €	5 %
→ 300.000 €	4 %

Local Commercial (Murs)	Honoraires TTC ⁽¹⁾
← 30.001 €	FORFAIT 3000 €
30.001 € à 100.000 €	8 %
100.001 € à 200.000 €	6 %
200.001 € à 300.000 €	5 %
→ 300.000 €	4 %

Maison / Villa	Honoraires TTC ⁽¹⁾
← 30.001 €	FORFAIT 3000 €
30.001 € à 100.000 €	8 %
100.001 € à 200.000 €	6 %
200.001 € à 300.000 €	5 %
→ 300.000 €	4 %

Terrains à bâtir	Honoraires TTC ⁽¹⁾
← 30.001 €	FORFAIT 3000 €
30.001 € à 100.000 €	8 %
100.001 € à 200.000 €	6 %
200.001 € à 300.000 €	5 %
→ 300.000 €	4 %

Stationnement -Garage	Honoraires TTC ⁽¹⁾
← 30.001 €	FORFAIT 3000 €
30.001 € à 100.000 €	8 %
100.001 € à 200.000 €	6 %
200.001 € à 300.000 €	5 %
→ 300.000 €	4 %

Cas particuliers
1/Mandat de recherche simple ou exclusif : <ul style="list-style-type: none"> • Les honoraires au titre d'un <u>mandat</u> de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : 5000 €TTC • Si le bien est détenu par un <u>propriétaire</u> : 5 0 0 0 € TTC
2/ Expertise : 1200 € TTC

SIRET 750.543.522.00015. APE 6832A. TVA FR3675054352200015 Capital de 12 560 €. Garantie financière délivrée par la CEGC (Socamab Assurances).
Carte professionnelle Immobilière N° 8303201700019370 délivrée par CCI du Var

(1) Taux de TVA en vigueur de 20 % incluse, tranches non cumulative